

**Contrat**  
**relatif à l'utilisation de licences e-learning**  
**pour la formation continue en radioprotection**  
**conformément aux art. 172/175 de l'ORaP**

Entre

ccm-Campus GmbH  
Am Arenzberg 40  
51381 Leverkusen  
Allemagne

société représentée par son directeur M. Andreas Jagenburg,  
(ci-après dénommée «l'organisme de formation» ou «le prestataire»)

Et

---

Nom du client

---

Représenté par

---

Adresse e-mail

---

Clinique / cabinet

---

Rue, numéro de rue

---

NPA, lieu

Suisse

(ci-après dénommé «le bénéficiaire» ou «le client»)

## Objet du contrat

En Suisse, les personnes qui, dans le cadre de leur activité, sont exposées aux rayons ionisants, doivent se protéger de ces rayons et/ou utilisent ces rayons sont soumises à une obligation de formation continue. Elles doivent suivre une formation d'une durée de 8 heures sur une période de 5 ans. Au cours de cette période, l'enseignement doit être réparti au maximum dans le temps. Il est permis de recourir à l'apprentissage en ligne (e-learning).

La Société suisse de radiologie (SGR-SSR) et ccm-Campus ont signé une convention. Le présent contrat repose sur cette convention et il est conclu par l'intermédiaire de la SGR-SSR, sans commission.

La société ccm-Campus GmbH, établie à Leverkusen en Allemagne, a développé des modules e-learning afin de dispenser des contenus de formation pertinents en matière de radioprotection.

Sur la base du présent contrat, ccm-Campus GmbH met à disposition licences e-learning pour les modules «Formation continue en radioprotection Suisse 8 h méd.» en français et en allemand.

Au total, 10 modules de formation sont disponibles par l'intermédiaire de licences valables pour deux modules.

## Droits d'auteur, étendue des licences et garantie

La société ccm-Campus GmbH fournit des formations qu'elle élabore sous sa propre responsabilité. Elle est seule compétente pour les corrections requises et l'actualisation des contenus des cours, ainsi que pour la scénarisation des modules. Elle détient l'ensemble des droits exclusifs sur ses cours et leur contenu. L'achat d'une licence ouvre le droit, valable pour une personne, d'utiliser la formation selon les modalités décrites dans le présent contrat. Toute utilisation dépassant ce cadre est interdite – notamment une utilisation par plusieurs personnes et la transmission des données d'accès à la plateforme d'apprentissage – et peut entraîner la réclamation de dommages et intérêts. Toute utilisation ultérieure – notamment le téléchargement de contenus qui ne sont pas explicitement proposés au téléchargement, ainsi que la sauvegarde, la duplication et la diffusion de ces contenus – est également interdite. Toute contravention violant les droits d'auteur de l'organisme de formation peut entraîner la réclamation de dommages et intérêts.

Le bénéficiaire est responsable de faire le nécessaire pour respecter le périmètre de

l'utilisation et informer ses collaboratrices et collaborateurs des conditions du contrat.

Par licence, on entend l'accès pour une personne à un couple de modules (1/2, 3/4, 5/6, 7/8, 9/10) pendant une durée d'un an. L'utilisation des 10 modules requiert par conséquent 5 licences.

L'accès aux modules payés s'effectue par le biais d'un identifiant, qui est l'adresse e-mail de l'utilisateur. L'inscription au cours donne lieu à l'envoi au participant, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, d'un e-mail contenant le mot de passe correspondant à son compte. L'utilisateur est responsable de s'assurer que sa boîte de messagerie fonctionne et que les notifications ne soient pas filtrées vers le dossier de courrier indésirable (spam). Il est en outre responsable de conserver les données d'accès de manière à ce qu'elles soient inaccessibles à des tiers.

L'accès aux modules sera débloqué au-delà de la période contractuelle prévue, à savoir un an par couple de modules, si le bénéficiaire est titulaire d'une licence pour les modules suivants; dans le cadre d'un abonnement de 5 ans, les participants ont ainsi accès à l'ensemble des 10 modules pendant la dernière année.

En l'absence de licence pour les modules suivants, ccm-Campus est libre de bloquer ou de supprimer l'accès de l'utilisateur au terme de la période de licence d'un an mentionnée ci-dessus.

L'utilisation des modules s'effectue sous la responsabilité du bénéficiaire. La mise à disposition des modules ne s'accompagne d'aucune garantie, sous quelque forme que ce soit.

## Prix

licences	Variante 1 1 Couple de modules Durée du contrat 1 an Prix par licence	Variante 2 5 Couple de modules Durée du contrat 5 ans Prix par licence
1 - 10	43 CHF	38 CHF
11 bis 200	39 CHF	32 CHF
201 – 500	38 CHF	29 CHF
501 – 1.000	34 CHF	27 CHF
1.001 – 2.000	28 CHF	25 CHF
2001 –	25 CHF	21 CHF

La mise à disposition du premier couple de modules et l'établissement de la facture sont effectués après la signature du contrat.

Si la variante 2 est retenue, toutes les licences donnent lieu chaque année à la mise à disposition et à la facturation du couple de modules suivant.

En soumettant la présente commande ou offre d'achat, le client renonce à toute possibilité de rétractation. Cela vaut tout particulièrement pour la commande d'un abonnement de 5 ans (variante 2).

Le client n'est pas autorisé à revendre les licences d'utilisation des cours.

Dans la mesure où les licences d'utilisation ne sont pas revendues par le client, la prestation susmentionnée est une action de formation exonérée de la TVA suisse conformément à l'article 21, al. 2, ch. 11, let. b LTVA.

Le paiement sera effectué après réception de la facture.

Les frais bancaires sont à la charge du client.

### Procédure d'inscription

Les participants doivent être inscrits aux modules de cours sur la plateforme de formation. L'inscription est effectuée par le prestataire.

Aux fins de l'inscription des participants, l'organisme de formation reçoit de la part du bénéficiaire un fichier CSV ou Excel par e-mail. La mise en page du fichier est fournie par l'organisme de formation dans un modèle de fichier. Si l'organisme de formation donne au bénéficiaire la possibilité de saisir ou de télécharger les données des participants sur la plateforme, le bénéficiaire procède alors à l'inscription de cette manière.

Si le prestataire procède lui-même à l'inscription, l'achat des licences inclut l'actualisation une fois par an de la liste des participants à l'aide d'un fichier. Si d'autres participants devaient être ajoutés par la suite, le prestataire pourra facturer un forfait pour frais administratifs de 50 CHF pour chaque fichier supplémentaire à importer (et non pas pour chaque participant). Toute autre modification sera facturée au temps passé.

### Protection des données

Les deux parties au contrat s'engagent pour leur part à adopter les mesures nécessaires au respect des dispositions en vigueur en matière de

protection des données. L'organisme de formation est tenu d'appliquer la politique de confidentialité actuellement publiée sur sa plateforme (voir: [https://imgserv.ccm-campus.de/policy/ccmC\\_policy\\_lms\\_my.html](https://imgserv.ccm-campus.de/policy/ccmC_policy_lms_my.html), en allemand).

### Choix des prestations

Nombre de licences: \_\_\_\_\_

Durée du contrat:  1 an  5 ans\*

\* moyen de paiement  total  annuel

### Option: Rapports de suivi de la formation

Les clients peuvent définir des groupes de participants et consulter la progression de leur apprentissage dans un rapport fourni sur la plateforme. Il s'agit d'une option payante. Les coûts supplémentaires par groupe et par rapport s'élèvent à 300 CHF par an.

Rapports de suivi de la formation:  oui  non

Nombre de groupes de participants: \_\_\_\_\_

### Clause salvatrice et juridiction compétente

Toute modification ou tout complément apporté au présent contrat doit être formulé par écrit. Il ne peut être renoncé à cette exigence de forme que par écrit.

Si certaines dispositions du présent contrat s'avéraient inefficaces en tout ou partie ou si, pour des raisons d'ordre juridique, elles ne pouvaient être exécutées de la manière prévue, la validité du reste du contrat n'en serait pas affectée. Les parties contractantes s'engagent à adopter, en lieu et place de la disposition inefficace, une disposition efficace se rapprochant le plus possible, du point de vue économique, de la disposition initiale.

Le présent contrat est régi par le droit allemand.

Le lieu de juridiction compétent est Leverkusen.

\_\_\_\_\_  
Date et lieu

\_\_\_\_\_  
Signature du prestataire / de l'organisme de formation

\_\_\_\_\_  
Date et lieu

\_\_\_\_\_  
Signature de client / bénéficiaire